

OBJET : Transformation d'emploi -Rédacteur principal 1^{ère} classe/Attaché Territorial

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, lequel stipule en son article 2 : « Les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service. »

Considérant :

- qu'un agent titulaire de la Collectivité a passé avec succès les épreuves du concours d'attaché territorial,
- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du grade d'Attaché tel que défini à l'article 2 du décret,
- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} juillet 2025, d'un emploi de catégorie A, à temps complet, au grade d'Attaché territorial, filière administrative, afin d'assurer les missions de responsable carrières et pilotage RH au sein de la direction des ressources humaines et de la formation et la suppression, au 1^{er} juillet 2026 de l'emploi correspondant au grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, filière administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°59

OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie A/ Responsable carrières et pilotage RH

Cette transformation d'emploi permettra à l'autorité territoriale de nommer au grade d'Attaché territorial, suite à réussite à concours, une fonctionnaire qui occupe le poste responsable carrières et pilotage RH au sein de la direction des ressources humaines et de la formation depuis 2022.

Cette nomination permettra de prendre en compte le niveau de responsabilité de cet agent et de reconnaître sa progression professionnelle.